

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements – série no 2
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : FACEF et ARC

Question 22 Référence : SCGM-6, document 1, p.4

Veillez expliquer quand et en quelles circonstances ont été installées des conduites en acier ayant une protection cathodique insuffisante à St-Laurent .

Réponse

Installation de la conduite en 1955.

Dans ces années, le revêtement des conduites d'acier était en brais de houille (cold tar). Avec le temps, ce revêtement s'est détérioré de sorte qu'il est difficile de maintenir la protection cathodique. Depuis le début des années 60, nos conduites d'acier possèdent un revêtement de polyéthylène.